





bourg; la seconde est relative au paiement de l'arriéré de la dette. Quoique distinctes, ces deux questions se confondent pour nous, et il nous semble qu'il faut les rendre inséparables l'une de l'autre. Déjà le cabinet belge, par l'organe de M. D'Huart, a déclaré que nous ne payerions point l'arriéré de la dette. Le pays tout entier a applaudi à cette détermination, fondée sur les sacrifices qu'il a été obligé de faire pour entretenir une armée considérable, et pour remplacer les voies de communication dont le roi Guillaume nous interdisait l'usage, par l'établissement d'un vaste chemin de fer. On peut donc espérer que nos intérêts pécuniaires seront vigoureusement défendus dans les négociations nouvelles qui vont s'ouvrir. Le gouvernement hollandais de son côté soutiendra les siens et réclamera le paiement intégral de l'arriéré. Il a surtout besoin d'argent; le trésor public est dans un grand état de pénurie, et les esprits les plus clairvoyants redoutent une banqueroute complète, pour peu que le statu quo dût se prolonger encore. Aussi demande-t-il grâce et merci, et se montre-t-il disposé enfin à accepter le traité du 15 novembre.

Eh bien! c'est au gouvernement belge à profiter de cette circonstance, et à chercher, dans l'intérêt de notre dignité nationale, dans l'intérêt de nos compatriotes menacés par une séparation douloureuse, le moyen de conserver, au prix d'un sacrifice pécuniaire, les parties de territoire dont nous sommes encore en possession. Nous avons déjà démontré que la cession de ces parties n'importe guère à la défense militaire de la Hollande, et nous avons ajouté que les revenus sont presque entièrement absorbés par les frais d'administration. Nous avons démontré également que, depuis la construction de notre chemin de fer, la liberté de naviguer sur les eaux intérieures de la Hollande, n'a plus pour nous la même valeur qu'elle avait, il y a sept ans. Ces points établis, nous demanderons, ou que le gouvernement persiste dans son refus de payer l'arriéré de la dette, ou qu'il prenne tout l'arriéré à sa charge, et qu'il renonce à la libre navigation des eaux de la Hollande, mais sous la condition formelle de rester en possession du territoire cédé. C'est sur cette base, nous paraît-il, que les nouvelles négociations doivent s'engager, et si elles sont conduites avec habileté, nous pouvons espérer que les efforts de notre diplomatie seront couronnés de succès.

Et que l'on ne craigne pas que ces réclamations puissent donner lieu à une collision sanglante. On n'a point fait la guerre lorsque le roi Guillaume a été chassé de la Belgique; on ne l'a point faite lorsque la France est venue, par l'intervention de sa forte épée, nous soustraire aux dangers d'une restauration imminente; on ne l'a point faite lorsqu'elle a forcé l'armée hollandaise à évacuer la citadelle d'Anvers; on ne la fera pas, à plus forte raison, pour procurer, au roi Guillaume, seul auteur des complications où l'Europe se trouve encore enveloppée, le paiement d'une somme de cent vingt millions, qu'en stricte justice il n'a plus le droit de se faire rembourser.

Si cependant, contre toute attente, nos justes prétentions étaient encore une fois méconnues, s'il fallait céder de nouveau aux exigences contraires de nos puissans voisins, s'il fallait exécuter le traité tel qu'il est, que notre gouvernement stipule du moins que le paiement de l'arriéré ne s'effectuera qu'après la liquidation générale de nos intérêts pécuniaires avec la Hollande.

L'enterrement de M. Jacquemar a eu lieu hier, à 4 heures et demie. Parti du domicile du défunt, rue Table de pierre, le cortège a traversé la rue Haute Sauvenière, la place St.-Lambert, les rues Royale et du Pont, au milieu d'une foule nombreuse qui s'est encore augmentée au-delà du Pont des Arches.

Tout s'est passé dans le plus grand ordre; M. Josse-Ernest, régisseur du théâtre, avait été chargé par les amis et les parens du défunt de régler la cérémonie; il conduisait le convoi. Quatre pompiers ouvraient la marche. En tête venait la musique de l'Harmonie, qui, réunie par les soins de M. Hauben, a bien voulu concourir GRATUITEMENT à rendre les honneurs funèbres au malheureux Jacquemar. Arrivait ensuite la dépouille mortelle, portée par les amis du défunt et par les artistes du théâtre; douze personnes l'entouraient tenant des torches enflammées.

Une foule considérable était rassemblée au cimetière lors de l'arrivée du convoi. La nuit était close; c'est au milieu d'un profond recueillement et à la lueur des torches, que M. Josse-Ernest a prononcé cette allocution:

« Jacquemar! Au moment où nous t'adressons un éternel adieu, jette un dernier regard sur ceux qui environnent cette tombe! tu trouveras des larmes dans tous les yeux, le deuil dans tous les cœurs. « Puisse la sincérité de notre douleur te faire oublier que le fanatisme t'a refusé des prières! Au céleste séjour que tu vas habiter, tu paraîtras devant un juge plus indulgent et plus juste, et tu pardonneras un coupable refus à ces hommes qui poursuivent de leurs anathèmes tout ce qui a pour devise: *fraternité, humanité, tolérance.* »

« Repose en paix, Jacquemar, et que les pleurs de ta famille, et les regrets de tes amis, te rendent la terre plus légère. »

Les journaux de Paris ont publié, ces jours derniers, le compte rendu, des opérations du chemin de fer de St.-Germain. Il résulte des chiffres, que, du 26 août au 31 décembre, le bénéfice a été pour les actionnaires, de 509,000 frs. environ.

Il va se former à Bruxelles une nouvelle Société pour la fabrication des meubles à la mécanique. On se rappelle qu'un mécanicien de Paris, nommé Grimpré, a vendu au gouvernement français le secret d'une machine à l'aide de laquelle, on fabriquait, d'un seul coup, tout un bois de fusil. Le mécanicien a perfectionné son procédé et l'a appliqué à la confection des meubles. On assure que la Société belge, lui a acheté le secret de son invention, et l'autorisation de la mettre en usage, pour une somme de six cent mille francs. C'est sous le patronage de LA BANQUE DE BELGIQUE que cette Société s'est formée.

Nous avons parlé hier de l'arrestation du sieur Schamberger, qui avait été trouvé porteur d'un enfant nouveau né. Nous apprenons aujourd'hui que ce malheureux jeune homme n'a cédé qu'à un sentiment de compassion et de complai-

sance tout à la fois, en consentant à aller déposer son fardeau vivant aux portes de l'hospice. La mère est une servante demeurant non loin de la rue au Potay; le secret qui avait été infligé au prévenu est déjà levé, et nous pensons qu'il sera bientôt mis définitivement en liberté. Une dame charitable s'est offerte à élever l'enfant.

La cour a condamné aujourd'hui à une amende assez élevée, un pharmacien de la province de Namur, à charge de qui un procès-verbal de la commission médicale, constatait une double contravention, celle de n'avoir pas eu dans son officine tous les médicamens prescrits par la pharmacopée belge, et celle d'avoir conservé des médicamens gâtés ou corrompus.

## DERNIÈRES NOUVELLES DE HOLLANDE.

Dans les journaux hollandais de ce jour, on ne trouve pas de nouveaux détails sur la nouvelle, toujours enveloppée d'un nuage mystérieux, du futur arrangement de la question belge. Seulement nous voyons que l'AYONDBODE dément pour la seconde fois le bruit de la prochaine évacuation des forts de Lillo et de Liefkenshoek.

Le HANDELSBLAD, dans un article de fonds, s'attache à démontrer qu'il n'existe plus de raison pour garder le secret sur la dernière communication diplomatique faite aux états-généraux. Il demande que la nation en soit instruite aussi bien que les députés. Voici, selon ce journal, ce qu'en seraient maintenant les choses:

« Il n'est pas question de nouvelles négociations. Le roi déclare simplement être disposé à accéder au traité des 24 articles. S. M. s'est déterminée à cette démarche après que toutes les autres tentatives pour applanir les différends avec la Belgique ou pour ouvrir de nouvelles négociations, eurent échouées ou qu'elles eurent été repoussées par plusieurs des grandes puissances, notamment, à ce qu'on dit, par l'Autriche et la Prusse.

« Ces deux puissances doivent avoir déclaré positivement s'en tenir au traité des 24 articles et même avoir conseillé au roi d'y souscrire. Elles doivent ne pas avoir caché leur crainte que, si l'on ouvrait de nouvelles négociations, il ne surgît de nouvelles et de plus grandes difficultés. On connaît maintenant la sage résolution prise par le roi peu de temps après la réception de ces déclarations et de ces réponses. S. M., par amour pour son peuple fidèle, a résolu d'exaucer le vœu exprimé tant dans le pays qu'à l'étranger.

« Le roi a résolu de montrer que, de son côté, il est prêt à faire ce sacrifice à la consolidation de la paix générale. Il a été donné connaissance de sa résolution à la conférence. Tous les membres de cette assemblée ne se trouvant pas à Londres, lord Palmerston a accepté cette déclaration AD MEMORANDUM, pour en faire part immédiatement aux membres absents de la conférence. Voilà à quel point se trouve aujourd'hui cette affaire, et l'on est impatient d'apprendre ce qui se fera ultérieurement. »

Le COURRIER FRANÇAIS publie l'extrait suivant d'une lettre de La Haye, du 24, qu'il dit tenir d'un correspondant sûr:

« ..... Ne vous pressez pas de croire définitivement applanis les différends avec la Belgique. Les articles ne sont, ou pour parler plus exactement, ne seront acceptés qu'avec conditions et restrictions. Le roi se plaint de la France et de l'Angleterre, dont il prétend avoir des garanties pour ce qui concerne la grande question de la dette, et il ne se départira point de ces garanties. Ainsi, dans le moment où l'on débite que le roi consent à tout, il s'explique bien autrement, et l'on ne peut encore se flatter de rien, à moins que les propositions qu'il vient de faire faire à Londres et à Paris ne soient accueillies. La résistance est d'ailleurs encouragée, sans grand mystère par une puissance du Nord qui a maintenant ici deux ou trois représentans pour un, et qui tient à ce que les différends ne se terminent pas.

On lit dans l'OBSERVATEUR:

Le POLITIQUE fait remarquer que le public liégeois n'a pas perdu tout espoir de conserver l'année prochaine M<sup>me</sup> Saint Ange et M<sup>me</sup> Stevens, puisque la commission directrice des théâtres royaux de Bruxelles s'est dissoute. Il est vrai que les administrateurs de la société établie pour l'exploitation de nos théâtres, semblent décidés à résilier leurs fonctions le 21 avril prochain. Mais leur retraite ne doit pas entraîner la dissolution de la société qui les avait choisis pour chefs. Or, c'est envers cette société tout entière, et non pas uniquement envers ses administrateurs, que sont liés les artistes engagés à notre théâtre à partir du 21 avril prochain, aussi bien que ceux qui y sont attachés dès-à-présent. Que les administrateurs actuels soient remplacés par une nouvelle commission ou par un directeur-gérant du choix de la société, les engagements pris envers elle n'en demeurent pas moins obligatoires pour les artistes qui les ont contractés. La preuve qu'il en est ainsi, c'est que plusieurs acteurs aujourd'hui attachés à nos théâtres, ont été engagés pour un terme plus long que celui que le contrat d'association assigne à la durée des fonctions des administrateurs actuels, leur retraite ne déliera pas ces artistes de leurs obligations envers la société.

Parmi les personnes auxquelles il est question de confier les fonctions de directeur-gérant, on cite M. Bousignes, ancien directeur des théâtres de Dijon et de Nantes, et M. Le-moigne, régisseur-général de nos théâtres.

Nous avons parlé, il y a quelques jours, avec éloge, d'une traduction d'un ouvrage italien, intitulé: CAUSERIES D'UN EXILÉ SUR L'ANGLÈTERRE, par J. PECCHIO. Le CONSTITUTIONNEL DES FLANDRES s'occupe aujourd'hui, à son tour de l'examen de ce livre, et termine son article par le passage suivant:

Pecchio a trouvé en Belgique une main gracieuse, une main habile qui lui a donné courtoisement les honneurs de la traduction. Le style de M<sup>me</sup> \*\*\* est élégant, souple, toujours clair, et plein de ressources heureuses: plus d'un

écrivain exercé lui porterait envie. Les rangs de nos dames qui cultivent la littérature ne sont pas très-pressés: nous espérons que l'exemple de M<sup>me</sup> \*\*\* servira à prouver que la république des lettres ne connaît point de Patria. En Angleterre, non-seulement les femmes écrivent, mais elles font des instructions religieuses dans les prisons: leur vie intellectuelle est très-avancée, et la société s'en trouve bien. Honneur aux femmes qui, comme M<sup>me</sup> \*\*\*, élèvent leur sexe et le couronnent de leur talent! Mais nous ne pouvons nous résigner en finissant à voir nos éloges écartés et comme amortis par le voile de l'anonyme, et nous dirons, au risque de paraître indiscret, que cette traduction remarquable est de M<sup>me</sup> Lebeau.

On écrit d'Anvers, 29 mars: Hier, M. Wappers est parti pour Bruxelles, où il est appelé pour faire le portrait de la reine.

— On écrit de Bruges, 28 mars: Hier soir le carillon a annoncé aux habitans l'arrivée de l'arrêté royal qui décide que la station du chemin de fer sera établie sur le Marché du Vendredi.

— M. de Bériot et M<sup>me</sup> Garcia donneront un concert à Namur, dimanche prochain.

En quittant Namur, M. de Bériot et M<sup>me</sup> Garcia, accompagnée de sa mère, partiront pour l'Allemagne, d'où ils se rendront à St-Petersbourg. Ils ne seront pas de retour en Belgique avant un an.

— Les nouvelles les plus récentes arrivées de Vienne, de Trieste et d'Alexandrie ne disent rien de la nouvelle de la mort d'Ibrahim-Pacha, empruntée à la *Gaz. de Leipzig*.

— Des lettres de Java du 6 décembre portent que Tsankoe Iman, le chef révolté de Boujol, était enfin arrivé de Padang à Batavia pour se remettre aux mains du gouvernement colonial. On pensait qu'il serait dirigé sur les Molluques. Après la prise de Bonjon ce chef fut abandonné des siens et erra quelque temps tout seul dans les bois, jusqu'à ce qu'il fût forcé par la misère et l'abandon de se rendre à discrétion.

## SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE.

La Société se propose d'ouvrir une exposition d'ouvrages de main, de toutes les productions dont la philanthropie de nos artistes et de nos fabricans voudra bien la gratifier, et des dons qu'elle pourra recueillir de la libéralité des particuliers. Cette exposition aura lieu dans la première quinzaine d'avril 1859, et les objets dont elle se composera seront divisés en lots et tirés au sort.

Le produit en sera consacré au soulagement de la classe indigente.

L'esprit de bienfaisance qui a contribué à embellir les expositions précédentes et qui se développe chaque jour, est pour la Société le gage du zèle avec lequel chacun s'empresera de répondre à ce nouvel appel.

Les dons seront reçus chez M<sup>me</sup> la comtesse d'ARGENTEAU, sur Avroy, n° 586; chez M<sup>me</sup> KERSTEN, rue de l'Université, n° 783, et chez M<sup>me</sup> DE CHERATTE, quai d'Avroy, n° 553.

## ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 29 MARS.

**Naisances:** 2 garçons, 5 filles.  
**MARIAGES** 2, savoir: N. J. Médard, journalier, derrière St-Georges et J. Dombret, journalière, même rue. — Y. Niquet, armurier, faubourg Sainte Marguerite et Catherine Joseph Jomba, journalière, même faubourg.  
**Décès:** 2 garç., 1 fille, 1 femme.  
 M. M. Latour, âgée de 92 ans, cultivatrice, rue Hocheporte, veuve de M. Lejeune.

## THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Vendredi 30 mars, à 8 heures, 5<sup>e</sup> représentation du 8<sup>e</sup> mois d'abonnement, au bénéfice de M<sup>me</sup> veuve Jacquemard.  
 Changement de spectacle par indisposition de M<sup>me</sup> Huguet-Roux.  
 La COMTESSE DU TONNEAU, vaudeville en 2 actes. — Le CHALET, opéra-comique en 1 acte. — LE FOR LEVÉQUE, vaudeville en 2 actes.

L'administration a l'honneur de prévenir le public qu'il sera placé au contrôle un plateau destiné à recevoir les offrandes en faveur de la veuve Jacquemard. Une liste de souscription sera présentée dans les loges de MM. et Dames abonnés.

Lundi prochain, la 3<sup>e</sup>. représentation de la JUIVE.

## ADMINISTRATION DES POSTES.

Le Directeur des Postes a l'honneur d'informer le public, que ses bureaux seront TRANSFÉRÉS RUE PLACE SAINT JEAN, à dater du 3 avril prochain.

## ANNONCES.

## VENTE

DE

## BOIS SCIÉS,

A AHIN.

LE 6 AVRIL 1858, à une heure de relevée, il sera vendu près du chantier du sieur STASSART à AHIN. 45 MILLE PIEDS DE MARCHANDISES DE CHÊNES EN BOIS SCIÉS, consistant en planches, quartiers doubles et simples, possetlets, fongures, Wères, terrasses, etc.  
 A CRÉDIT et à la recette du Notaire LOUMAYE. 511

QUARTIER A LOUER pour le 24 juin 1858, situé sur la Fontaine, N° 189. S'adresser faubourg St-Gilles, N° 205.

